



## Le Bulletin d'Information Communal

### EDITORIAL

#### Chères concitoyennes, chers concitoyens,



« Mauvaise herbe, herbe folle, 'Drack' » on peut l'appeler comme on veut : elle ne passe pas !



On la trouve dans les caniveaux, le long des murs et entre les pavés. Elle donne l'impression de nous envahir et au final l'image du village en prend un coup. D'autant plus quand on sait que c'est un village labellisé « village fleuri » !



Si on veut se rassurer on peut dire qu'on constate la même chose ailleurs, dans d'autres villes ou villages.

Mais alors que se passe-t-il ? Que s'est-il passé ? Les ouvriers communaux sont-ils en grève ou n'ont-ils plus envie de nous débarrasser de cet intrus ? Non, ce n'est pas cela du tout.

Ce qui s'est passé, c'est que l'Assemblée Nationale a adopté la loi Labbé de transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi interdit l'utilisation dans les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries, des **produits phytosanitaires** (désherbants) à compter **du 1er janvier 2017**.

Donc, fini le coup de « Roundup » que l'ouvrier communal répandait une ou deux fois par an, à grands jets de pulvérisateur, sur cette satanée « mauvaise herbe », ce « Drack ». Fini le temps où l'on versait du chlore dans les abreuvoirs. Il est vrai qu'avec ces moyens « radicaux » on était tranquille pour un bon bout de temps.

Pour respecter la loi, la commune d'Ernolsheim, comme d'autre, a dû s'adapter depuis l'année dernière et le doit encore. Les concitoyens aussi : ils doivent maintenant admettre que de « l'herbe indésirable » fasse son apparition ici et là sur le domaine public et qu'elle reste un peu plus longtemps. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut se laisser envahir, non, **il faut faire autrement** car maintenant **il faut du temps, beaucoup plus de temps** pour la supprimer car cette herbe a le fâcheux défaut de repousser...et cela très vite ! Il a fallu mettre en place un classement des zones à désherber et les pratiques de désherbage qui vont avec. (désherbage au chalumeau, paillage, arrachage, etc.)

Le respect de la biodiversité et la sensibilisation de la population font partie du rôle de la commune. C'est pour cela qu'elle vient de signer une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux proposée par la Région Grand Est et les Agences de l'eau. Car, au final, **c'est de la pollution de l'eau dont il s'agit**. C'est le rôle de la commune, mais aussi le rôle de tous et il était temps que la sensibilité à l'environnement prenne le pas.

En conséquence, chers concitoyens, je vous remercie par avance de désormais porter un autre regard sur cette « mauvaise herbe », l'équipe municipale avec l'ouvrier communal s'engage pour la contenir et la maîtriser.

Vous serez, dans très peu de temps, confrontés au même problème puisque la **commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019**.

C'est peut-être déjà le moment de vous « faire la main ». Alors n'hésitez pas à arracher la mauvaise herbe qui dérange sur la voie publique et qui aurait pris de la hauteur : on ne vous en voudra pas !

Alfred INGWEILER  
Maire

**(\*) Si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes rendus et/ou le BIC par courriel, merci de faire la demande directement à : [mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr](mailto:mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr)**

Comité de Rédaction : Betty CLAUSS, Sonia FROHN, Eliane GASTBOIS, Alfred INGWEILER, Michèle MULLER, Stéphane POUVIL, Myriam VIX

## RPI

La suppression de classe annoncée début d'année sera bien effective pour la rentrée 2018-2019. Il s'agit d'une suppression de classe de maternelle. Cette suppression a été décidée par l'Education Nationale suite au manque d'effectif dans le RPI.



Suite à cette annonce, plusieurs réunions ont eu lieu successivement avec le Directeur académique du Bas-Rhin, l'Inspectrice de l'Education Nationale de Saverne et avec les maires et adjoints des deux autres communes.

Il s'agissait de définir l'endroit où la classe sera supprimée.

Les trois parties se sont mises d'accord pour conserver la classe de maternelle à Ernolsheim et de proposer une suppression de classe sur le site de St Jean les Saverne.

Il reste maintenant 4 classes dans le RPI St Michel pour un total de 89 élèves, réparties comme suit :

- Une classe de maternelle PS et MS (à Ernolsheim)
- Une classe de CM1 et CM2 (à Ernolsheim)
- Une classe de GS et CP (à St Jean)
- Une classe de CE1 et CE2 (à Eckartswiller)

Par ailleurs, les trois communes ont demandé une direction d'école fusionnée dans le RPI qui présente plusieurs avantages :

- Une seule entité scolaire pour les trois communes
- Un seul interlocuteur de la communauté éducative (élus, parents et périscolaire)
- Une décharge d'enseignement pour le directeur
- Un pilotage unique de l'équipe pédagogique de l'école pour la construction, le suivi et l'évaluation des projets à destination des élèves
- Une identification claire et cohérente pour tous du directeur d'école du RPI

Le Comité Technique Paritaire Départemental du 14.06 a entériné la fusion des trois écoles avec une direction unique qui sera exercée par Mr Burckel Frédéric (Ernolsheim lès Saverne).

Les trois communes ont délibéré et donné leur accord dans ce sens.

## RPI : retards de bus – Inscriptions au périscolaire

Des retards de bus ont été souvent observés cette année. Le transporteur Bentz a été saisi par le Conseil Départemental en charge de l'organisation du transport pour faire remédier à ces incidents.

Concernant les inscriptions au périscolaire pour la rentrée 2018/2019, merci de vous adresser au service « enfance » de la communauté des communes. Tél : 03.88.71.12.29

## SALLE COMMUNALE

Les entreprises retenues pour tel ou tel lot sont désormais connues. La liste a été validée en séance du conseil municipal du 29 juin 2018.

Le planning des travaux a aussi été arrêté. Ainsi les travaux de terrassement se feront courant juillet et la livraison de la salle est prévue pour **Octobre 2019**.

## FLEURISSEMENT ET PROPRETE

### → Thème :

Après l'obtention d'une première fleur, la commission « fleurissement-propreté » ne relâche pas ses efforts et pense déjà au fleurissement 2019.

Les conseillers municipaux, les lauréats du prix du jury communal ont voté et, après dépouillement, le thème de la « **VIGNE** » a remporté la majorité des voix.

La commission « fleurissement-propreté » a donc retenu ce thème pour les prochaines années et vous invite à réfléchir à la « **VIGNE** » dans tous ses états.



### → Passage du jury communal :

Le jury communal passera dans les rues la semaine 29, pour la sélection des maisons fleuries.

### → Concours individuel départemental :

Comme tous les ans les particuliers peuvent concourir au niveau départemental en s'inscrivant sur le site de l'ADT (Alsace Destination Tourisme). Sept catégories peuvent être primées. Il suffit de s'inscrire sur le site internet de l'ADT : [www.alsace-destination-tourisme.com](http://www.alsace-destination-tourisme.com) rubrique « Démarche Qualité Fleurissement »

**RAPPEL : NUISANCES SONORES**

Pour rappel, à Ernolsheim Lès Saverne c'est un arrêté municipal du **15 juin 2000** qui règlemente la lutte contre les bruits de voisinage.



Ainsi cet arrêté stipule dans son article 4 que :  
**Les activités de tonte (tondeuses à gazon à moteur thermique) sont permises du lundi au samedi entre 8h et 21h, sauf le dimanche et les jours fériés.**

Merci de respecter ces horaires.

**INCIVILITES**

- Ramasser ses mégots de cigarettes qui fleurissent de plus en plus dans les rues et sur les trottoirs et qui donnent une mauvaise image de la propreté du village
- Ramasser les crottes de son chien lors des promenades.
- Emmener ses déchets lors de pique - nique ou de soirée « pizzas » à l'Eichbierel, au stade, à la S'Schnake Platzel

Chacun est concerné, œuvrons tous ensemble pour faire respecter ces quelques règles simples pour le « bien vivre ensemble de tous »

**FORMATION PSC1**

**FORMATION PSC1**  
prévention et secours civiques de niveau 1



Apprendre les gestes qui sauvent, ce sont les objectifs de cette formation proposée aux responsables d'associations et à toute personne demeurant à Ernolsheim.

Celle-ci aura lieu le **samedi 3 et le dimanche 4 novembre à la salle du presbytère de 9h à 13h.**

C'est la cinquième et dernière année que la commune organise cette formation PSC1 (Premiers secours civiques niveau 1) et prend en charge le coût.

Vous pouvez vous inscrire, dès à présent en mairie.

**FIBRE OPTIQUE**

Le déploiement de la fibre optique **par Rosace** concerne 806 communes alsaciennes.

Le projet Rosace s'inscrit dans une mission de service public. Il s'agit d'une action majeure pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire, pour une région connectée à 100 %.

Cela avait déjà été annoncé, la fibre optique arrivera à Ernolsheim fin 2019.

Là, tout de suite, et dans un premier temps, il s'agit d'entreprendre un relevé terrain sur le territoire de notre commune.

Il faut répertorier les boîtes aux lettres, les modes de desserte actuelle par France Telecom, et recenser le génie civil existant ainsi que l'emplacement des sous-répartiteurs de France Telecom.

C'est la société **SMARTFIB** qui est mandatée par ROSACE pour réaliser tous ces relevés.

Ne soyez donc pas étonnés de voir des techniciens circuler dans nos rues et ruelles très prochainement. Ils sont tous en possession d'un titre d'habilitation nominatif délivré par ROSACE. Ils n'interviendront que sur le domaine public, donc ils n'auront rien à faire sur la propriété privée.

Nous vous informerons au fil de l'eau de l'avancée des travaux.

ROSACE en fera de même et organisera une réunion publique le moment venu

Vous pouvez aussi trouver des renseignements concernant notre commune sur leur site :

<https://www.rosace-fibre.fr/portail/>

### FESTIVITES DU 13 JUILLET

#### Fête Nationale



Comme chaque année, les festivités commenceront par la distribution de la **brioche du 14 juillet**.

La municipalité donne RV à tous les enfants de **0 à 14 ans** ainsi qu'à tous les aînés de **80 ans et plus** à **17h30** devant le parvis de la bibliothèque.

Pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer, une distribution à domicile est prévue.

Le bal du 14 juillet et l'animation seront assurés par le FCE qui propose également un repas au club house à partir de 19h. La soirée sera animée par un DJ et un grand lâcher de ballons est prévu à 23h.

A 21h, on procédera à la cérémonie du dépôt de gerbe au pied du monument aux morts au cimetière.

Des lampions et des torches (\*) seront distribués gratuitement à tous les enfants au parking du cimetière d'où partira le défilé avec les représentants des forces vives du village, des enfants, des parents et tout concitoyen. Le cortège, accompagné par la Batterie Fanfare, rejoindra le stade du Frohnberg où la municipalité offrira son traditionnel « Frej-bier ».

(\*) Offerts par la municipalité

### COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

**Le 29/07 à 10h** : culte consistorial à Neuwiller

#### Infos fringuerie - Dépôts :

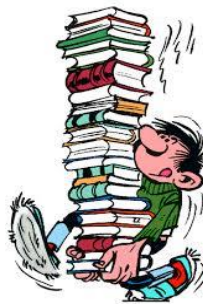
- lundi 02 juillet : 13h30 à 16h
  - mardi 03 juillet : 13h30 à 16h et 19h à 21h
  - vendredi 06 juillet : 13h30 à 18h
  - samedi 07 juillet : 10h à 17h.
- Pas de dépôts en août

Ventes : 06/07 : 13h30-20h et 07/07 : 10h-17h  
26/08 : portes ouvertes de 09h-17h  
07/09 : 13h30-18h et 08/09 : 10h-17h



**Bonnes vacances à tous !**

### INFOS BIBLIOTHEQUE



- Horaires habituels jusqu'au **samedi 7 juillet**

- Fermée le samedi 14 juillet

- bibliothèque ouverte uniquement **les samedis après-midi du 15 juillet au 1er septembre de 14h à 17h**.

- reprise des horaires habituels à compter du **lundi 3 septembre (lundi de 18h à 19h, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16 h, samedi de 14h à 17h)**.

La bibliothèque va prochainement remettre une série de livres à une société qui les recycle. Si vous souhaitez vous débarrasser d'anciens livres, vous avez la possibilité de les déposer à la mairie **avant le 11/07**.

### INFOS UTILE

Fermeture de la mairie : du **03 au 21/09/2018**

- L'ouvrier communal est en horaire d'été depuis le 01<sup>er</sup> avril. Il sera en congé du **30/07 au 17/08/2018**.

- Date des battues 2018/2019 :

Dimanche en plaine	Samedi en forêt
21 octobre	03 novembre
11 novembre	24 novembre
09 décembre	15 décembre
	05 janvier 2019
	26 janvier 2019

### A VOS AGENDAS : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

#### Les manifestations à venir :

- **Vendredi 06 juillet** : Don du sang
- **Vendredi 13 juillet** : Festivités Fête Nationale
- **Dimanche 09 septembre** : Messti organisé par l'AASP
- **Lundi 10 septembre** : suite du Messti
- **Dimanche 16 septembre** : Journée du patrimoine
- **Dimanche 23 septembre** : 6<sup>ième</sup> marche gourmande

